



Procès-Verbal du Conseil municipal du 13 mai 2024 :

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à 19 heures.

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du Maire par délégation, Jean-Vincent VALLIES, le quorum étant atteint.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, Mme GLOMERON, M. SCHMID, Mme PELLÉ-PRINTANIER, M. LAVENU, Mme LANGUILLE, M. GROBOL, M. LECOINTRE, Mme GAUCHET, M. NGUYEN-DUC, M. DROUIN, M. ROSSIGNOL, M. MOREAU, Mme AFRASS, Mme CLEMENT (arrivée 19h12), Mme LOUVEL, Mme COLLADANT, Mme VOISIN, Mme BONNEFOY, Mme BANEGE, M. FLEURY.

Absents : M. LECLERCQ, M. BERTRAND, Mme CHARDERON, Mme LAURENT,

Formant la majorité des membres en exercice, M. DROUIN a été désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour ayant été adressé le 07 mai 2024, avec les projets de délibérations s'y rapportant en pièces jointes, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

- Point d'actualité - Ecole Albert Camus
- Présentation du plan communal de sauvegarde

I. FINANCES – VIE ÉCONOMIQUE – RESSOURCES HUMAINES – EMPLOI – FORMATION – EUROPE

1. Marchés publics – attribution appel d'offres ouvert – Médiathèque – Maison des associations

La commune de Chécy a lancé un projet de construction d'un bâtiment pour accueillir une Maison des Associations (MDA) et une médiathèque.

Cet équipement hybride présentera une ambition forte en termes de développement durable et de qualité environnementale. Un marché a été publié sur la plateforme AWS le 09 février 2024 pour une date limite de remise des offres le 19 mars 2024, sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article L2124-2 du code de la commande publique.

Cette consultation a été décomposée en 20 lots. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 29 mois (période de préparation et de garantie de parfait achèvement comprises).

Après analyse des offres et remise de son rapport par le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres (CAO), régulièrement convoquée le 19 avril 2024 et le quorum étant atteint, a décidé l'attribution de chacun des lots.

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'a été retenue dans ce projet de construction.

Le montant total du marché de construction est 4 355 301,91 € HT.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des marchés concernés dans les conditions d'attribution telles que décidées par la commission d'appel d'offres et tout document se rapportant à la présente délibération et confirme l'inscription des crédits au budget de la commune, **à l'unanimité**.

2. Marché public à procédure adaptée - Réfection complète de l'enveloppe du gymnase Pierre Mendès France – Attribution

La commune de Chécy a lancé un projet de rénovation thermique du gymnase qui consiste notamment à la mise en œuvre d'une isolation du bâtiment par l'extérieur.

Les objectifs poursuivis étant l'amélioration énergétique du bâtiment afin de limiter sa consommation d'énergie, l'amélioration de la sécurité et l'accessibilité du bâtiment. Un marché a été publié sur la plateforme AWS sous forme de procédure adaptée ouverte en application de l'article L. 2123-1 du code de la commande publique.

Cette consultation a été décomposée en 3 lots. La durée du marché est de 5 mois à compter de sa notification.

La commission ad hoc réunie le 6 mai 2024 a proposé l'attribution de chacun des lots par le pouvoir adjudicateur comme suit :

- LOT 1 Façade - DPR-45 - 277 504,64 € HT
- LOT 2 étanchéité + PSE (membrane synthétique blanche) - SMAC - 246 782,48 € HT
- LOT 3 SERRURERIE - ENTREPRISE BERNARDI - 15 583,80 € HT

Pour un montant total de 539 870, 92 € HT.

Le plan de financement annexé à la demande de subvention (Fonds Vert) sera ajusté en conséquence, compte tenu du montant définitif des travaux inférieur à l'estimation.

Le Conseil municipal attribue le marché de réfection complète de l'enveloppe du gymnase Pierre Mendès France comprenant trois lots dans les conditions précisées ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des marchés concernés et tout document se rapportant à la présente délibération.

Le Conseil confirme l'inscription des crédits au budget de la commune et charge le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération, **à l'unanimité.**

3. Contrat PPP INEO – présentation du rapport annuel 2023

La ville a passé un contrat partenariat public-privé avec INEO, depuis le 1er janvier 2012, pour une durée de 17 ans, pour la rénovation et la gestion de son éclairage public, ainsi que les illuminations de fêtes de fin d'année.

Depuis le 1er janvier 2018, ce contrat a été transféré à Orléans Métropole, à la suite du transfert de compétence « Espace Public ».

L'article L. 1414-14 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un rapport annuel établi par le cocontractant soit présenté au Conseil municipal, afin de permettre le suivi de l'exécution du contrat. Le rapport technique annuel 2023 et le rapport financier annuel 2023 sont annexés et présentés au Conseil.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2023.

La séance est levée à 20H25.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

M. DROUIN

